Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260427-DECCAS09_27_04-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CCAS DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CCAS

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à quatorze heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de LA TRINITE-PORHOET, sous la présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9

Date de convocation : 21 avril 2026

PRESENTS : LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - LE CAM Gérard - WARNIER DE WAILLY Nicole - MENIER Ginette - DONNIO Jean-Pierre

ABSENTE : PORTIER Brigitte ayant donné pouvoir à LE BORGNE Yannick – PINEL Isabelle ayant donné pouvoir à GILLET Nelly

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée nomme Mme WARNIER DE WAILLY Nicole, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, attachée Territoriale, en qualité de secrétaire assistante.

DECCAS 09.27.04.2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET RESIDENCE DES JARDINS DE SAINT YVES
Rapporteur : M. Yannick LE BORGNE

Le Président invite le comité à voter le budget primitif 2026 – Budget Résidence des jardins de Saint-Yves, et donne lecture du projet qui s'équilibre :

- section d'investissement 3 377 €

Il est inscrit en dépenses d'investissement, un total de 2 999.94 € pour l'achat de matériel et de mobilier et un report du déficit d'investissement de 377,06 €. Les recettes se composent de l'affectation du résultat de 377,06 € et un virement de la section d'exploitation de 2 999,94 €

- section de fonctionnement 27 059 € avec pour principale dépense celle se rapportant au loyer de la résidence versé à BSH. La principale recette correspond à la location demandée au CLARPA pour ce même montant.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS votent à l'unanimité le budget présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Président,

Y. LE BORGNE